

**BUREAU DE L'INFORMATION – 38<sup>E</sup> SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE**

**ORGANE (COMMISSION CI)**

<b>Date</b>	Mercredi 11 novembre	<b>Salle</b>	XI
<b>Séance n°</b>	4	<b>Heure</b>	De: 15h A: 16h30
<b>Président(s)</b>	Dr. Abdulla El Reyes	<b>Pays</b>	Émirats Arabes Unis

**RESUME DE DEBAT(S)**

<b>Points examinés</b>	<b>6.1 – Projet de recommandation sur la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique</b>		
<b>Débat n°</b>	5	<b>Progrès des débats</b>	Début et fin
<b>Documents correspondants</b>	38 C/24		
<b>Projets de résolution examinés</b>	DR contenu au paragraphe 10 du document 38 C/24.		
<b>Pays ayant pris la parole</b>	Pays-Bas, Paraguay, Mexique, Liban		
<b>Résumé des débats</b>	<p>Le Président, Dr. Abdulla El Reyes (Émirats Arabes Unis), a ouvert la séance et a proposé de poursuivre avec le point 6.1 – Projet de recommandation sur la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique (38 C/24).</p> <p>Le Président a donné la parole aux Pays-Bas, au Paraguay, au Mexique et au Liban</p> <p>Dr Abdulla El Reyes a invité le représentant de la Directrice générale, Indrajit Banerjee, Directeur de la Division des sociétés du savoir, à répondre aux déclarations faites par les représentants des Etats membres.</p> <p>Le Président a invité les délégués à examiner la résolution contenue au paragraphe 10 du document 38 C/24.</p> <p>La Commission a décidé de recommander à la Conférence générale d'adopter la résolution.</p> <p>Dr. Abdulla El Reyes a clos le débat 5 et proposé de passer au débat 6 sur le point 7.2 – Troisième rapport de synthèse sur l'application par les États membres de la Recommandation de 2003 sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (38 C/28).</p>		

**ORGANE (COMMISSION CI)**

<b>Date</b>			
-------------	--	--	--

	Mercredi 11 novembre	<b>Salle</b>	XI
<b>Séance n°</b>	4	<b>Heure</b>	De: 15h A: 16h30
<b>Président(s)</b>	Dr. Abdulla El Reyes	<b>Pays</b>	Émirats Arabes Unis

#### RESUME DES DEBATS

<b>Points examinés</b>	<b>7.2 – Troisième rapport de synthèse sur l'application par les États membres de la Recommandation de 2003 sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (38 C/28 + 38 C/LEG/3)</b>		
<b>Débat n°</b>	6	<b>Progrès des débats</b>	Début et fin
<b>Documents correspondants</b>	38 C/28, 38 C/LEG/3		
<b>Projets de résolution examinés</b>	DR contenu au paragraphe 4 du document 38 C/LEG/3.		
<b>Pays ayant pris la parole</b>	Brésil, Mexique, Ukraine, Lettonie, Paraguay, Lituanie, Colombie, Grenade, Fédération de Russie, Swaziland, Inde, Cuba, Argentine, Uruguay		
<b>Résumé des débats</b>	<p>Le Président, Dr. Abdulla El Reyes (Émirats Arabes Unis), a ouvert le débat 6 et a informé les représentants des États membres sur le document 38 C/LEG/3, qui a apporté des amendements formels au projet de résolution contenu au paragraphe 33 du document 38 C/28. Dr Abdulla El Reyes a invité le représentant de la Directrice générale, Indrajit Banerjee, Directeur de la Division des sociétés du savoir, à introduire le point 7.2.</p> <p>Dans le cadre des procédures adoptées en 2007 en ce qui concerne le suivi de l'application des conventions et recommandations de l'UNESCO pour lesquelles aucun mécanisme institutionnel spécifique n'est prévu (décision 177 EX/35 (I)), les organes directeurs ont adopté une procédure spécifique par étapes pour le suivi de l'application de ces conventions et recommandations de l'UNESCO, y compris la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003).</p> <p>Conformément à la résolution 36 C/58, et dans le respect du calendrier de travail 2014-2017 du Comité sur les conventions et recommandations du Conseil exécutif (CR) pour l'application de ces instruments normatifs (décisions 195 EX/15 et 197 EX/20 (VII)), la Directrice générale a soumis à la Conférence générale à sa 38<sup>e</sup> session, le troisième rapport de synthèse sur l'application de cette Recommandation</p> <p>Le Président a donné la parole aux représentants des États membres pour qu'ils formulent des observations.</p> <p>Les pays suivants ont pris la parole : Brésil, Mexique, Ukraine, Lettonie, Paraguay, Lituanie, Colombie, Grenade, Fédération de Russie, Swaziland, Inde, Cuba, Argentine, and Uruguay.</p> <p>Le représentant de la Directrice générale, M. Getachew Engida, a répondu aux déclarations faites par les représentants des États membres</p> <p>Le Président de la Commission CI a invité les délégués à examiner la résolution contenue au paragraphe 4 du document 38 C/LEG/3. Le projet de résolution a été recommandé pour adoption par la Conférence générale.</p> <p>Dr. Abdulla El Reyes a clos le débat 6 et proposé de passer au débat 7 sur le point 4.4.</p>		

--	--

**RESUME DE DEBAT(S)**

<b>Points examinés</b>	<b>4.4 - Création d'instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO :</b> <b>Proposition de création, à Koweït (Koweït), d'un centre d'excellence mondial pour l'autonomisation des personnes handicapées au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC)</b>		
<b>Débat n°</b>	7	<b>Progrès des débats</b>	Début et fin
<b>Documents correspondants</b>	38 C/18 Part XXII		
<b>Projets de résolution examinés</b>	DR contenu au paragraphe 3 du document 38 C/18 Partie XXII.		
<b>Pays ayant pris la parole</b>	Koweït		
<b>Résumé des débats</b>	<p>Suite à la proposition du Gouvernement du Koweït de créer, à Koweït, un centre d'excellence mondial pour l'autonomisation des personnes handicapées au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC) en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO, une mission technique a été effectuée dans le pays en 2014 afin d'évaluer la faisabilité de la création du centre proposé. L'évaluation de la proposition a été menée conformément aux critères énoncés dans le document 37 C/18 Partie I.</p> <p>En application de la décision 197 EX/16 Partie XXII, le document 38 C/18 (Partie XXII) contient un projet de résolution concernant l'approbation de l'octroi au centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO.</p> <p>Le Président, D. Abdulla El Reyes (Émirats Arabes Unis) a informé les représentants des Etats membres que le point 4. sera examiné sans débat.</p> <p>Le représentant de la Directrice générale, M. Getachew Engida a pris la parole.</p> <p>Le Président a invité les délégués à examiner la résolution contenue au paragraphe 3 du document 38 C/18 Partie XXII. Le projet de résolution a été recommandé pour adoption par la Conférence générale.</p> <p>Par la suite, le Koweït a pris la parole.</p> <p>Dr. Abdulla El Reyes a clos le débat 7 et proposé de passer au débat 8 sur le point 4.10.</p>		

**RESUME DE DEBAT**

<b>Points examinés</b>	<b>4.10 Déclaration de New Delhi sur des TIC inclusives au service des</b>
------------------------	--

<b>personnes handicapées : faire de l'autonomisation une réalité</b>			
<b>Débat n°</b>	8	<b>Progrès des débats</b>	Début et fin
<b>Documents correspondants</b>	38 C/48		
<b>Projets de résolution examinés</b>	DR contenu au paragraphe 12 du document 38 C/48.		
<b>Pays ayant pris la parole</b>	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Colombie, Brésil, Egypte, et Equateur		
<b>Résumé des débats</b>	<p>Le Président, Dr Abdulla El Reyes (Émirats Arabes Unis) a informé les représentants des Etats membres que le point 4.4 sera examiné sans débat et a annoncé qu'il donnera la parole à titre exceptionnel aux représentants des Etats membres qui souhaitent formuler des observations.</p> <p>Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a pris la parole pour commenter le document 38 C/48. Les pays suivants ont également soulevé des observations : Colombie, Brésil, Egypte et Equateur.</p> <p>Le Représentant de la Directrice générale, M. Getachew Engida, a pris la parole et a informé la Commission CI sur les résultats et réalisations de la première conférence internationale, intitulée « De l'exclusion à l'autonomisation : Les TIC au service des personnes handicapées », organisée par l'UNESCO et accueillie par le Gouvernement de l'Inde du 24 au 26 novembre 2014, à New Delhi, en Inde.</p> <p>Le représentant de la Directrice générale a également répondu aux questions soulevées par les délégués. M. Engida a invité les représentants des Etats membres à voir une courte vidéo de Stephen Hawkins, qui indique comment les technologies ont permis à celui-ci de communiquer et de travailler.</p> <p>Le Président a invité les délégués à examiner la résolution contenue au paragraphe 12 du document 38 C/48, de manière à garantir que le mandat et les priorités de l'UNESCO s'inscrivent au cœur de la poursuite des objectifs de développement durable (ODD) pour 2030 et au-delà. Le projet de résolution a été recommandé à la Conférence générale pour adoption.</p> <p>Le Président a remercié tous les représentants des Etats membres pour leur contribution. Il a clos le débat 8 à 16h30 et a annoncé que l'examen et l'adoption du Rapport de la Commission (CI) aura lieu durant la plénière le 17 ou le 18 novembre 2015.</p>		

